

FACTURE

**DE CONTRAT DE FOURNITURE
D'ENERGIE ELECTRIQUE**

N°231210-FR/ED0000047328

Du 19 octobre 2023

VOS REFERENCES A RAPPELER :

IA/E21000393 (23620)

 Dépannage GRD : 0811882200

PRIMEURS ET SAVEURS

76 AV DES ALPES
06800 CAGNES-SUR-MER

Votre contrat de fourniture d'énergie électrique N°E/HC4000076 Tarif C4 CU.

Segment de votre contrat : C4

Point de livraison : 50074060154621

Titulaire du contrat : PRIMEURS ET SAVEURS

Situé : . BD GEORGES POMPIDOU
06200 NICE

Référence client : IA/E21000393

Mois de livraison : octobre 2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture, dont le détail figure au verso.

Consommation	1 697,30	Euros
Données mandatées	336,27	Euros
Produit	70,54	Euros
Taxes	26,49	Euros

Total facture HT 2 130,60 Euros

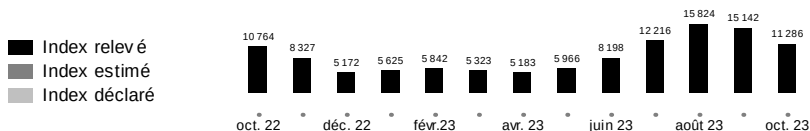
Total TVA 426,12 Euros

Total facture TTC 2 556,72 Euros

Montant prélevé le 10 novembre 2023 2 556,72 Euros

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics."

Historique de votre consommation



ENERGIES DU SANTERRE APE 3514Z SIRET 811 072 974 00017 N° TVA INTRA FR27811072974

ENERGIES DU
SANTERRE

TALON DE REGLEMENT

IA/E21000393 | 231210 - ED0000047328 | 19/10/23 | 2 556,72 €

Prélèvement automatique

Montant prélevé : 2 556,72 € le 10/11/2023
Banque : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
BIC : SMCTFR2A
IBAN : FR7630077041922124370020064
Titulaire : PRIMEURS ET SAVEURS
Référence Unique du Mandat :
++FR81EDS80B528EDSSAS00000635300001

Contrat d'électricité sur PDL 50074060154621 (. BD GEORGES POMPIDOU - 06200 NICE -)

COMPTEUR	Nouvel index			Index ancien	Coef. lecture	Consommation
	Date	Mode	Valeur			
N° 25442008 (Compteur jaune électromécanique)						(kWh)
Heures Pleines Hiver	11/10/2023	Relevé	171744	171744	1	0
Heures Creuses Hiver	11/10/2023	Relevé	79473	79473	1	0
Heures Pleines Ete	11/10/2023	Relevé	434893	427651	1	7242
Heures Creuses Ete	11/10/2023	Relevé	217467	213423	1	4044

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Consommation	1 697,30 € HT	Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 12/09/2023 au 11/10/2023						
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Hiver	0 kWh	0,18248 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Hiver	0 kWh	0,15132 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Ete	7 242 kWh	0,15503 /kWh	1 122,73		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Ete	4 044 kWh	0,14208 /kWh	574,57		Oui	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Prestations sur contrat	70,54 € HT	Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 12/09/2023 au 11/10/2023						
Garanties de capacités C4	11 286 kWh	0,00625 /kWh	70,54		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Taxes sur conso.	5,64 € HT	Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 12/09/2023 au 11/10/2023						
Contribution service public électricité	11 286 kWh	0,0005 /kWh	5,64		Non	20,00

	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
Part transport	336,27 € HT	Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 12/09/2023 au 11/10/2023						
Composante soutirage fixe - Reprise	-1 440	0,04008		-57,72	Non	20,00
Composante comptage - Reprise	-30	0,69902		-20,97	Non	20,00
Composante gestion - Reprise	-30	0,5459		-16,38	Non	20,00
Composante comptage - Echu	30	0,69902		20,97	Non	20,00
Composante gestion - Echu	30	0,5459		16,38	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echu	1 440	0,04008		57,72	Non	20,00
Conso du GRD HPE	7 242	0,0237	171,64		Non	20,00
Conso du GRD HCE	4 044	0,0172	69,56		Non	20,00
Du 12/10/2023 au 10/11/2023						
Composante comptage - Echoir	30	0,69902		20,97	Non	20,00
Composante gestion - Echoir	30	0,5459		16,38	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echoir	1 440	0,04008		57,72	Non	20,00

	Assiette	Taux	Montant	TVA
Taxes	Euros HT	%	Euros HT	%
CTA	95,07	21,93	20,85	20,00

Détail de la TVA	Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	20,00 %	2 130,60	426,12	2 556,72

Détail des puissances	P. réduite	HPH	HCH	HPE	HCE						
Puissance souscrite (kVA)	48	48	48	48	48						
Coefficient de puissance réduite											
Puissance atteinte (kVA)				36	35						

PENALITE DE RECOUVREMENT

Clients Pros: Conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, en cas de retard de paiement, des pénalités de 40 € forfaitaires seront imputées lors de la facture suivante. L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MODALITES DE PAIEMENT

Heures d'ouverture : De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi.

* Par chèque bancaire, à l'ordre d'Energies du Santerre. * En espèces, présentez-vous muni de cette facture à nos bureaux.

* Par prélèvement, vous réglez par l'intermédiaire de votre établissement bancaire le montant de vos factures à l'échéance prévue.

* La mensualisation, vous payez vos factures en 10 mensualités par prélèvement : pas de déplacement, d'attentes, d'oublis

* Par virement sur notre compte : Societe Generale FR76 3000 3035 8400 0200 0318 407 BIC : SOGEFRPP

MEDIATEUR

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Energies du Santerre n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, N°Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) www.energie-mediateur.fr ou www.energie-info.fr

RECLAMATIONS

Par courrier, Mail : contact@energiedusanterre.fr ou au 03.22.73.31.82.

